



### **Information pour les Catholiques Romains.**

Si vous êtes membre de l'Église Catholique Romaine, voici ce que Vous devez savoir sur la participation à l'une de Nos Missions. Premièrement, Nous ne faisons pas de prosélytisme. Nous ne souhaitons pas que les Catholiques Romains cessent de fréquenter leurs propres églises et Nous ne Leur conseillons pas de le faire. Cependant, dans certains cas, une personne peut être empêchée de se soumettre pleinement au Saint-Siège pour diverses raisons spirituelles ou doctrinales. Lorsque c'est le cas, Nos Missions sont capables de répondre à Vos besoins spirituels et peuvent offrir, généralement dans un groupe relativement restreint et intime, les moyens de redécouvrir la Foi Catholique.

Tous les membres du Clergé de l'Apostolic Episcopal Church (en français “*Église Épiscopale Apostolique*”) tirent Leurs Ordres Sacrés en succession ininterrompue du Saint-Siège via l'Église Catholique Chaldéenne, une Église Catholique Orientale Uniate en pleine communion avec Rome. Alors que la consécration de Mar Antoine Lefberne, la source de Nos Ordres, a été approuvée par l'Église Catholique Chaldéenne (et est toujours reconnue par Eux), elle a été entreprise par le Patriarche Chaldéen sans Mandat Papal.

En conséquence, Nos Ordres Sacrés sont considérés comme valides mais illicites selon la compréhension traditionnelle du Droit Canonique de l'Église Catholique Romaine.

Si Vous êtes empêché de Vous soumettre pleinement au Saint-Siège et Vous souhaitez simplement assister à la Messe, faire Votre Confession ou recevoir l'Onction des Malades dans l'une de Nos Missions, Vous pouvez le faire sans enfreindre les Canons de l'Église Catholique Romaine. Le Canon 844 (2) de l'actuel Code Catholique Romain de Droit Canonique déclare: «Chaque fois que la nécessité l'exige ou qu'un véritable avantage spirituel le suggère, et à condition que le danger d'erreur ou d'indifférentisme soit évité, les Fidèles Chrétiens pour qui il est physiquement ou moralement impossible d'approcher un Ministre Catholique sont autorisés à recevoir les Sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Onction des Malades de la part de Ministres Non Catholiques dans les Églises desquels ces Sacrements sont valables.

Il est généralement nécessaire seulement d'entreprendre un acte formel de défection de l'Église Catholique Romaine que si Vous êtes un Catholique Romain qui recherche les Ordres Sacrés en dehors de Cette Église.

Notre Clergé n'est pas schismatique, et Notre enseignement est exactement celui que l'Église Catholique a pratiqué tout au long de Son histoire. Un grand accent est mis sur la garantie que la matière, la forme et l'intention correctes (dans la compréhension de ces termes par l'Église) sont préservées lorsque les Sacrements sont confectionnés.

### **Quels sont Nos principaux points de différence avec l'Église Catholique Romaine?**

Le document qui définit Notre position dans toute son étendue est la Déclaration d'Utrecht de 1889, qui peut être lue [ici](#)<sup>1</sup>.

- Nous rejetons le deux, le Premier et le Deuxième Concile du Vatican, et Nous différons sur les autres points doctrinaux détaillés dans la Déclaration d'Utrecht. Concernant les Déclarations du Saint-Siège après 1870, Nous ne les acceptons que dans la mesure où elles sont conformes à la Foi et à la Pratique de l'Église Indivise des mille premiers ans après le Christ.
- Nous célébrons la Messe selon les Rites Catholiques et Orthodoxes Traditionnels et établis, ainsi qu'en utilisant le "*Book of Common Prayer*" - Livre de Prière Commune (qui est approuvé par le Saint-Siège comme le "*Book of Divine Worship*" - Livre du Culte Divin). Bien que la Messe soit généralement offerte dans la langue vernaculaire, elle peut être offerte en latin lorsque cela est jugé pastoralement approprié. Nous sommes des Traditionalistes Liturgiques et rejetons l'innovation moderne dans ces domaines.
- Nous permettons à Notre clergé de se marier, avant ou après Leur Ordination, parce que c'était la pratique de l'Église Indivise.
- Nos évêques détiennent l'autorité juridictionnelle suprême pour cette partie du troupeau du Christ confiée à Leurs soins, plutôt que de céder cette autorité au Pape comme cela a été la pratique de l'Église Catholique Romaine depuis le Premier Concile du Vatican. «L'Évêque est dans l'Église et l'Église dans l'Évêque, et si quelqu'un n'est pas avec l'Évêque, il n'est pas dans l'Église» (Saint Cyprien, Lettre 66 (69), 8 à Florentius Pupianus, vers 254 ap. ).
- Notre approche de l'enseignement social et moral de l'Église est conforme à Son interprétation traditionnelle, mais vise néanmoins un Ethos plus compatissant et inclusif par rapport au point de vue actuel du Saint-Siège.

---

<sup>1</sup> [https://www.utrechter-union.org/seite/152/appendix:\\_the\\_declaration\\_of\\_utr](https://www.utrechter-union.org/seite/152/appendix:_the_declaration_of_utr)

- Nous faisons partie intégrante et historique de l'Église une, Sainte, Catholique et Apostolique. Nous ne sommes pas issus du schisme et n'avons à aucun moment cherché à Nous séparer délibérément du Saint-Siège. Notre Foi est celle de l'Église Indivise - celle qui est vraiment Catholique - sans erreurs ni ajouts modernes.
- Nous considérons la primauté du Pape comme une primauté d'honneur plutôt que de juridiction, conformément à la position orthodoxe d'avant 1054. Nous continuons à tenir le Pape dans le respect et la prière, et à prier pour que le Saint-Siège se repentisse de Ses erreurs et le retour à une Foi et une Pratique Catholiques Orthodoxes, permettant ainsi Notre éventuelle réunion.